



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VALLÉES D'AUGE ET DU MERLERAULT

DEPARTEMENT DE L'ORNE

ARRONDISSEMENT DE MORTAGNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DES VALLEES D'AUGE ET DU MERLERAULT

COMPTE-RENDU

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 08 février 2021

Date de convocation :
Le 1^{er} février 2021

Secrétaire de séance :
Mme LIARD Marie-Christine

Acte publié le:
10 février 2021

Membres en exercice :	70
Présents :	54
⌘ Dont Pouvoirs	5
Votants :	59
Absents :	11
dont représentés	4

Le lundi huit février deux mil vingt et un à dix-huit heures, le conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, en la Halle des sports à GACÉ, sous la présidence de Monsieur GOURDEL Sébastien, Président.

Etaient présents :

GOURDEL Sébastien	GRIMBERT Jean	ROSÉ Gérard	GRESSANT Martine	DIF Stéphane
LAIGRE Agnès	LIARD Marie-Christine	BIGOT Philippe	BIGOT Michel	LANGLOIS Paul
BOUNAB Karim	BIGNON Christophe			
ROMAIN Guy	AMESLANT Patrick	DUVALDESTIN Didier	COLETTE Thérèse	HAUTON Charles
LANGLOIS Arnaud	NICOLEAU Chantal	NOGUES Nelly	LAIGRE Jean-Claude	ROBIN Jean-Marie
BRASSEUR Nicole	COUSIN Michel	COUROUAU Claire	DUROY Dany	ALLAIN André
CAPLET Xavier	SCHREIBER Christophe	BUREL Gérard	COTREL LASSAUSSAYE Daniel	GOURIO Alain
LAMPERIÈRE Emile	BONETTA Sylvie	PRÉEL Gérard	TANGUY Gérard	FEREY Yvette
DUHERON Pascal	HOORELBEKE Dominique	PILLIARD Florence	RAVASSE François	LE FLOHIC Jean-Yves
VANDAMME Liliane	BELETTE Alexandra	LE CALLONNEC Barbara	COUGÉ Huguette	GRESSANT Matthias
BATREL Serge	OLIVIER Annie	ROBILLARD Denis	ROUTIER Isabelle	PINHO Jérémias
PILLU Eva	TASSUS Marie			

Pouvoirs :

M. LURSON Patrick a donné pouvoir à M. DUVALDESTIN Didier, M. FERREY Philippe a donné pouvoir à M. LAMPERIÈRE Emile, Mme BEAUDOIN Isabelle a donné pouvoir à M. LANGLOIS Paul, Mme MAYZAUD Marie-Thérèse a donné pouvoir à M. ROSÉ Gérard, M. TOUCHAIN Philippe a donné pouvoir à M. ROMAIN Guy.

Etaient absents et excusés :

M. BISSON François est représenté par Mme COUROUAU Claire, M. CHRETIEN Bernard est représenté par M. DUROY Dany, Mme TRINITÉ Monique est représentée par M. SCHREIBER Christophe, Mme STALLEGGER Pascale est représentée par M. DUHERON Pascal, M. LAIGRE Thierry, M. FERET Jean-Pierre, Mme TABARD Marie-France, M. LELOUVIER Vincent, M. LAMPERIÈRE Alain, M. COUPE Jean-Luc, M. ROLAND Régis, M. LECACHÉ Stéphane, Mme DENIS Marie-Laure, Mme HERVIEUX Jeanine, Mme MORIN Amélie.

Appel nominatif par Mme Marie-Françoise DUVIGNAC

L'assemblée étant légalement constituée, Monsieur le Président ouvre la séance

Approbation du compte-rendu de la dernière séance

Monsieur le Président présente M. Daniel PEREIRA qui succède à Mme Marie-Françoise DUVIGNAC, D.G.S.

ORDRE DU JOUR

Le conseil communautaire, à l'unanimité

Ouï, l'exposé de Monsieur le Président

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'avis favorable du Bureau

■ **Adopte** l'ordre du jour du conseil communautaire en date du 08 février 2021 ainsi qu'il suit :

1- PACTE FINANCIER – PRESENTATION DES RESULTATS DE LA CONSULTATION

Monsieur le Président rappelle le déroulement des travaux et présente à l'assemblée les résultats de la consultation. Les grands enseignements concernant cette phase de consultation sont importants et sont de trois ordres :

- Le premier constat que l'on peut poser aujourd'hui est que l'on a tous une volonté commune concernant cette démarche, le bien vivre ensemble et la volonté d'obtenir un mode de fonctionnement commun. Les résultats présentés le démontrent assez largement.
- Le deuxième constat concerne le mode de financement et plus particulièrement celui des investissements « on ne change pas notre modèle de financement de nos investissements ». Les indicateurs nous amènent à être vigilants sur une à deux années. On doit travailler dès maintenant sur le budget 2022 et l'organisation de la collectivité pour s'en sortir.
- Troisième élément, M. le Président propose que le vote soit décalé au mois de juin. Il paraît nécessaire d'entrer en phase d'évaluation pour un certain nombre de points, notamment celui de la voirie qui est donné en exemple.

2- DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Délibération n°20210208-01

Le conseil communautaire,

Ouï, l'exposé de Monsieur le vice-président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'avis favorable de la commission des finances

Vu le rapport présenté et les pièces annexées concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, l'évolution du poste des ressources humaines, l'évolution de l'encours de la dette consolidé,

Le Conseil communautaire, **à l'unanimité,**

- 1- **Prend acte** de la tenue du débat d'orientation budgétaire
 - a. Evolution de la section de fonctionnement
 - b. Evolution de la section d'investissement
- 2- **Prend acte** des orientations et évolutions proposées sur les points suivants
 - a. Evolution de la dette
 - b. Evolution du chapitre des ressources humaines
- 3- **Décide** d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à préparer les dossiers de demande de subvention d'équipement et d'aides auprès des différents organismes pouvant aider au financement des opérations retenues.
- 4- **Autorise** le lancement des consultations pour le recrutement des maîtres d'œuvre qui accompagneront la collectivité dans ses différents projets.

France SERVICES STE GAUBURGE – DEMANDE DE SUBVENTION DETR

Délibération n°20210208-01A

Le conseil communautaire, à l'unanimité

Ouï, l'exposé de Monsieur le Président

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'avis favorable du Bureau

Considérant l'avis favorable des services de la Préfecture à l'effet d'anticiper les travaux à l'effet de créer cet espace au plus vite

Considérant que des bureaux France SERVICES doivent comporter

- Un espace de confidentialité
- Plusieurs espaces individualisés pour l'accueil des administrés, des salariés et des prestataires
- Des équipements informatiques suffisants (ordinateur, photocopieur scan) pour le fonctionnement de la structure et permettre au public accueilli de faire leurs démarches via ces outils
- Du mobilier : bureaux, tables, chaises, armoires

■ **décide** de retenir le dossier technique établi par les services de la communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault.

Ce projet est arrêté à la somme de : 21 000.00 € HT, soit 25 200.00 € TTC.

- **décide** d'adopter le plan de financement HT de cette opération.
- **décide** de solliciter une subvention à son meilleur taux une subvention au titre des fonds DETR afin de parfaire le financement de cette opération
- **s'engage** à respecter pour la consultation des entreprises le Code de la commande publique et à engager une consultation en la forme adaptée
- **dit que** les crédits suffisants seront prévus au Budget primitif 2021 – Opération n° 651 – France Services de Ste Gauburge.

CONSTRUCTION D'UNE GENDARMERIE A GACE

Délibération n°20210208-01B

Le conseil communautaire, à l'unanimité

Ouï, l'exposé de Monsieur le Président : « *Monsieur le Président rappelle qu'il est prévu la construction d'une nouvelle gendarmerie sur la commune de Gacé. Que pour ce projet il est prévu que la Communauté de communes prenne en charge les locaux techniques* ».

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'avis favorable du Bureau

Considérant la nécessité d'accompagner ce projet de construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie à Gacé

- **décide** de retenir le dossier technique établi par l'office public de l'Habitat de l'Orne

Ce projet est arrêté à la somme de : 971 666.67 € HT, soit 1 166 000.00 € TTC.

- **décide** d'adopter le plan de financement HT de cette opération.
- **décide** de solliciter une subvention à son meilleur taux une subvention au titre des fonds DETR afin de parfaire le financement de cette opération
- **s'engage** à respecter pour la consultation des entreprises le Code de la commande publique et à engager une consultation en la forme adaptée
- **dit que** les crédits suffisants seront prévus au Budget primitif 2021 – Opération n° 152

CONSTRUCTION D'UN ABATTOIR DE VOLAILLES A GACE

Délibération n°20210208-01C

Le conseil communautaire, à l'unanimité

Ouï, l'exposé de Monsieur le Président : « *Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que par délibération du 21 décembre 2020, il lui a été confié la recherche des financements nécessaires à la construction d'un abattoir de volailles sur la zone d'activité de Launay. Il a également été demandé de faire apparaître la valeur du foncier afin de ne pas l'oublier dans le cadre de l'opération* »

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'avis favorable du Bureau

Considérant la nécessité d'accompagner ce projet de construction d'un nouvel abattoir de volailles dans la zone d'activités de Launay à Croisilles près de Gacé

- **décide** de retenir le dossier technique établi par le maître d'œuvre : CECIA

Ce projet est arrêté à la somme de : 1 630 000.00 € HT, soit 1 956 000.00 € TTC.

- **décide** d'adopter le plan de financement HT de cette opération ainsi qu'il suit :
- **décide** de solliciter une subvention à son meilleur taux une subvention au titre des fonds DETR afin de parfaire le financement de cette opération

■ **s'engage** à respecter pour la consultation des entreprises le Code de la commande publique et à engager une consultation en la forme adaptée

■ **dit que** les crédits suffisants seront prévus au Budget primitif 2021 – Opération n° 152

1- AUTORISATION DU PRESIDENT A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2021

Délibération n°20210208-02

Le conseil communautaire, à l'unanimité

Ouï, l'exposé de Monsieur le Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et son article L1612-1 qui dispose :

« dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement du capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette »

Vu le débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2021

Afin de permettre l'évolution des dossiers et de ne pas bloquer les paiements,

Vu l'avis favorable du Bureau

■ **Autorise** jusqu'à l'adoption du budget primitif 2021 Monsieur le Président ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le solde des crédits sera réparti au moment de la construction définitive du budget.

2- RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU

Délibération n°20210208-03

Le conseil communautaire, à l'unanimité

Ouï, l'exposé de Monsieur le vice-président

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la délibération du conseil communautaire n°20201221-10 modifiant le tableau du personnel

Vu le dossier administratif transmis par le postulant au poste de DGS

Vu l'avis favorable du Bureau

Décide :

■ **de créer à compter du 1^{er} février 2021** un poste d'ingénieur principal de Catégorie A – Filière technique – Cadre d'emploi des ingénieurs – Ingénieur principal, à l'effet de pourvoir au remplacement du Directeur Général des Services, à compter du 1^{er} mai 2021. Cet emploi est créé en la forme pour une durée déterminée de 3 ans ;

■ **de s'engager** à créer, les crédits suffisants au chapitre 012 pour le financement de ce poste ;

■ **d'adopter** le régime indemnitaire afférent à ce poste.

DIVERS

Séance levée à 20h05